

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N° 2026/89

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu le déménagement de Monsieur et Madame CUCHEVAL Joss – 3 rue Anatole France et l’emménagement au 6 rue du 8 Mai les Vendredi 19 juin 2026 et Samedi 20 Juin 2026,

Considérant qu’il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements de parking devant les n° 1 et 3 rue Anatole France et sur les 2 emplacement de parking devant les n° 6 et 8 rue du 8 Mai du **Vendredi 19 Juin 2026 au Samedi 20 Juin 2026**.

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les services techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur et Madame CUCHEVAL Joss,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 16 Juin 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **17 JUIN 2026**